

## Dysglossie réunionnaise

Pierre Cellier

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/3528>

DOI : [10.4000/praxematique.3528](https://doi.org/10.4000/praxematique.3528)

ISSN : 2111-5044

### Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1985

Pagination : 45-66

ISSN : 0765-4944

### Référence électronique

Pierre Cellier, « Dysglossie réunionnaise », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 5 | 1985, document 4, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/3528> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/praxematique.3528>

---

Tous droits réservés

Pierre CELLIER  
Université de La Réunion  
UA 041041 du CNRS

DYSGLOSSIE REUNIONNAISE

La réflexion qui suit est une description de la situation linguistique réunionnaise dans son ensemble ; ce qui ne signifie pas que tel ou tel locuteur présent sur l'aire linguistique qu'est l'île de la Réunion entre dans cette dysglossie c'est-à-dire dans ce dysfonctionnement propre à certaines situations de communication. Cependant nous la considérerons comme une diglossie généralisée.

Pour situer notre propos nous rappellerons quelques concepts qui pour certains semblent parfois antagoniques alors qu'il nous paraît plus réaliste de les considérer comme dialectiques dans le cadre de la fonction symbolique, cette fonction centrale dans toute communauté et en chacun des membres qui la composent.

Ces concepts sont courants et admis, ce qui évite de les re-préciser longuement :

- 1 - celui de langue qui peut se décrire comme noyau linguistique, comme savoir porteur aussi de l'identité,
- 2 - celui de parole qui révèle la variation régionale, sociale, ethnique... porteur de la différence,
- 3 - celui de norme issu des couches "*linguistiquement hégémoniques*" (Marcellesi, 1976), largement véhiculé par l'école, qu'on pourrait décrire comme un français idéologisé et fictif que la classe moyenne croit posséder et qui dans une situation de diglossie devient une sur-norme standard et centrale, hexagonale et métropolitaine, même si l'inévitable créolisme vient la dénaturer inconsciemment et même si le désir du français régional insulaire est hautement affirmé quoique pratiqué et souvent indifférencié du standard : "Chassez le naturel..."

Bien sûr, le concept de langue créole sera nié, la parole créole sera décrite comme éclatée et la norme ne pourra pas concerner le parler ordinaire.

Si l'on replace ce raccourci descriptif dans le contexte de la fonction symbolique dont la langue-parole est la plus profonde représenta-

tion à la fois comme expression de la culture et du monde extérieur, comme position du sujet dans son discours et comme mouvance relationnelle et dialogique, l'on percevra déjà quel sens nous voulons donner à la dysglossie réunionnaise.

Pour expliciter ce terme il faudrait faire référence à toutes les composantes de la situation réunionnaise : l'insularité géographique, l'histoire coloniale, le peuplement, les institutions et fondamentalement le discours puisque tout est investi dans le discours, notamment dans le discours sur la situation linguistique.

Cette situation présente d'énormes difficultés pour une description qui se voudrait juste et adéquate, exempte d'apriori et attentive à l'idéologie des concepts que véhicule par elle-même l'approche sociolinguistique.

Donnons un exemple tout de suite : pourra-t-on appeler le créole langue maternelle ( $L_1$ ) sans se dire que, les institutions (école, presse, télévision) imposant le français, langue officielle et nationale, ce dernier n'a aucune place dans le processus discursif maternel ?

Peut-on dire pour autant que le français ( $L_2$ ) soit la langue maternelle des réunionnais ? Certainement pas pour la majorité d'entre eux.

Nous opposerons donc le créole ( $L_1$ ) au français ( $L_2$ ) dans le processus de déculturation néo-colonial linguistique engagé largement aujourd'hui, mais comme la nature même de la diglossie et la cause de ce que nous appelons dysglossie.

Le créole demeure bien la langue maternelle d'une très grande majorité de réunionnais mais on ne peut le penser comme on pense une langue fortement standardisée autour de sa norme centrale sans concurrence aucune avec les variétés régionales ou les langues étrangères.

C'est probablement dans l'élaboration particulière du concept de "langue maternelle" que réside l'approfondissement de la réalité sociolinguistique de la diglossie réunionnaise mais nous n'avons pas encore travaillé dans cette perspective amorcée par N. Gueunier (1982) ; nous nous en tiendrons ici à une description générale de la situation diglossique réunionnaise après avoir rappelé les caractéristiques du sentiment linguistique relatives au créole, véhiculées par les créolophones eux-mêmes.

La subjectivité des locuteurs doit s'inclure dans toute représentation objective de la réalité ; elle s'applique à la relation entre le créole et le français et à la relation entre les différentes variétés perçues du créole réunionnais.

Le créole n'a aucune place institutionnelle ou formelle à la Réu-

nion alors même qu'il est constamment pratiqué au sein des institutions dans la dimension relationnelle du langage ; l'exemple le plus flagrant est celui de l'école : les exercices se font en français mais toute relation informelle autour de l'exercice se fait en créole.

La norme, langage du pouvoir, constitue donc le point d'appui implicite de la minoration linguistique sereine, propre à cette acculturation dans la communication ; la déculturation se fera plutôt au niveau des contenus proposés (type de société : habitat, cuisine, mythe de la métropole,....) et de la correction unilatérale du français par "rectification" du créole.

L'effet idéologique de la norme va se retrouver dans la réalité épilinguistique interne au créole ; le français est perçu comme une langue monolithique, dans sa forme standardisée, exempte de variations ; le créole au contraire est perçu dans ses moindres variations comme une parole éclatée, régionalisée, ethnicisée à travers la variation sociale.

Nous avons tenté un classement des critères utilisés dans la perception du créole par les créolophones (P. Cellier, 1981) ; nous rappellerons les thèmes rencontrés dans la désignation des variétés linguistiques créoles par les créolophones :

- 1 - Critères linguistiques, les différences reconnues sont :
  - . l'intonation, la prononciation,
  - . le lexique, le genre,
  - . té, té i, lété ki, atoué... (éléments syntaxiques)
  - . l'instrumentalisation (Kriké kraké) codage de l'oral.
  
- 2 - Critères éducatifs (aspects sociologiques de la question) :
  - . facilité de l'apprentissage,
  - . réussite scolaire,
  - . instruction,
  - . rôle social de l'école
  
- 3 - Critères diachroniques (peu utilisés) :
  - . créole ancien/actuel
  
- 4 - Critères situationnels (peu utilisés) :
  - . réunion de famille,
  - . plaisanterie

5 - Critères ethniques (les plus utilisés) :

- . créole "kaf" ou "gros créole" opposé aux diverses dénominations du créole des blancs ou assimilés

6 - Critères géographiques (assez souvent utilisés) :

- . Les Hauts/Les Bas,
- . le littoral,
- . kréol la ville etc...

L'ensemble de ces critères aboutit à classer en fait deux variétés de créole que la créolistique désigne comme basilecte et acrolecte et que le sentiment linguistique repère comme "kréol kaf", gros créole ; créole massif, créole tiatia, d'une part et comme créole "clair", plus proche du français régional d'autre part.

Dans le processus global de minoration du créole entrent les jugements comparatifs non seulement entre les variétés de créole mais aussi entre le créole et le français.

Les adversaires du créole, dans une enquête sur l'école (P. Cellier, 1973) en milieu scolaire élémentaire affirmaient que :

- le créole est du français bafoué, déformé, abâtardi, etc...
- le créole n'est pas capable de promouvoir une vraie culture,
- le créole est affreusement laid,
- il n'y a pas de grammaire créole ;

ce qui les conduisait à considérer que le rôle de l'école devait être de faire disparaître le créole :

- enseigner le français, c'est rectifier le créole ;
- il faut fusiller le créole (un I.D.E.N.)

On constatera que, par rapport au français, pour cette partie de la population créolophone diglotte, les jugements et les attitudes sont beaucoup plus catégoriques ; il ne s'agit même plus en fait de porter un jugement - il paraît accidentel - c'est l'éradication pure et simple qui devient la finalité de l'enseignement, mais il est vrai que cette volonté trouve sa justification dans le fait que "le français est la langue officielle des D.O.M." ; façon peu pédagogique d'envisager la question linguistique à l'école.

Tous ces jugements sont la manifestation d'attitudes aux conséquences néfastes souvent ignorées au niveau de la personnalité et de l'identité créoles (Biros, 1979) ; ils manifestent aussi l'idéologie profonde des situations de diglossie qui mettent en cause l'intégrité de la fonction sé-

miologique du langage, son rapport à la réalité, à l'individu, à la société, à travers les phénomènes de destructuration que l'on peut observer dans le discours et dans les comportements, non seulement chez les écoliers mais également chez les adultes en maintes circonstances où ils se croient obligés de faire l'effort de s'exprimer en français.

Le sentiment linguistique, comme nous venons de l'observer, constitue un système de critères confusément exprimés, visant implicitement une même finalité : l'organisation de la société à travers ses pratiques langagières et de façon plus individualisée attestant une vision de soi-même, de sa personnalité et de son statut social. En même temps, il est le produit de cette organisation, si bien qu'il peut être défini comme la cause et l'effet d'une hiérarchisation sociolinguistique, une redondance régie par les règles de l'interaction conflictuelle entre des normes d'origines diverses (sociales, ethniques) et la situation du sujet dans la communication.

Le sentiment linguistique exprime bien la situation des locuteurs par relation implicite, ou explicite parfois, avec la stratification sociologique de la société insulaire.

Par stratification sociale profonde nous voulons signifier l'ensemble des positions occupées symboliquement par les individus d'une communauté, déterminées par l'ensemble des facteurs sociaux (ethnie, profession, statut économique, sexe, etc...) en interaction nuancée les uns avec les autres, positivement ou négativement, de façon variable selon les individus, déterminant ainsi leur place et leur rôle dans le vaste réseau de la communication verbale et culturelle.

Le jugement épilinguistique est un jugement syncrétique où se mêlent les repérages spontanés, immédiatement perceptibles en dépit de l'importance de l'homogénéité structurelle ; celle-ci n'étant pas source de différenciation n'est pas perçue dans son exacte réalité. Elle peut même être niée, ce qui montre bien le pouvoir symbolique de quelques variantes, généralement variantes basilectales dévalorisées porteuses d'une idéologie négative sur la parole et le locuteur mais plus largement sur un discours et la position du sujet qui le profère.

Et cependant ces balises sociologiques sont relativement peu nombreuses et marquent bien la différence entre l'objectal et le symbolique dans la langue, et en conséquence l'importance du symbolique qu'on lui refuse souvent en situation de diglossie afin de justifier le poids de la langue standard officielle.

Les analyses encore insuffisantes de la variation linguistique (phonologique, morpho-syntaxique ou lexicale) montrent bien qu'il y a peu de

variables susceptibles d'organiser la symbolique de la parole dans la société diglossique et que structurellement rien ne s'oppose dans la pratique à une standardisation c'est-à-dire à la description à partir du réel, dans la pratique elle-même, du système de la langue (P. Cellier, 1985).

L'idéologie de la langue devient donc nécessaire face à l'idéologie dévalorisante de la parole éclatée, dans l'intérêt psychosociologique des créolophones eux-mêmes c'est-à-dire dans le système symbolique où se construit toute personnalité dans la dialectique de la différence et de l'identité.

Il y a donc une sociolinguistique de la langue, nécessaire autant que celle de la parole dans les sociétés diglossiques, mais qui n'est pas toujours perçue comme telle dans les contextes fortement standardisés des langues de grand prestige.

Les études de la variation ne doivent pas concourir à renforcer l'idée d'éclatement de la langue minorée ou l'idée répandue d'un assujettissement de celle-ci à une langue officielle dont elle a été issue pour des raisons historiques.

Le lien génétique évident du réunionnais et du français n'a pas empêché que se produise dans l'histoire une mutation systémique entre le français et le créole ; celle-ci est tout à fait analysable même si d'ailleurs elle s'est réalisée dans la perspective des tendances internes à l'évolution du français, le degré de mixité - ici avec le malgache - n'étant pas prouvé structurellement et restant probablement faible.

Ainsi l'analyse de la variation qui aboutit à la notion de continuum linguistique entre un acrolecte proche du français régional, lui-même proche du français standard et un basilecte ne constitue qu'une métaphore d'une réalité en fait discontinue de la pratique linguistique diglossique.

Cela ne remet nullement en cause l'utilisation de la méthode implicationnelle dans l'étude de la variation ; celle-ci nous semble au contraire s'inscrire dans une vision représentative de la réalité dialectique de la langue et de la parole et de la position du locuteur dans la société mais il n'y a aucune raison, sinon idéologique, de passer de l'analyse d'une discontinuité sociolinguistique à un concept qui, voulant la représenter et, comme tel, participer au travail dans et sur cette réalité, dira le contraire de ce qu'il veut signifier.

Nous voyons là encore le poids de la diglossie sur la créolistique et la nécessité d'une mise en question épistémologique.

Nous avons été amené jusqu'ici à esquisser une réflexion sur la diglossie à partir du sentiment linguistique (épilinguistique) et à partir

d'une conceptualisation descriptive (métalinguistique) ; nous n'allons pas reprendre dans le détail les analyses du concept de diglossie dans son historique ; le travail a été fait ces dernières années (Jardel, 1979, 1981, Prudent, 1981, Valdman, 1979).

Il nous semble toujours déceler dans l'idée de diglossie un sens très étymologique auquel on ajoute une connotation sociopolitique pour la distinguer du bilinguisme.

Ferguson lui-même (1959) a beau réduire la différence sociopolitique à une sorte d'harmonie fonctionnelle entre "*High variety*" et "*Low variety*", les termes eux-mêmes ont une certaine résonance conflictuelle. Dans cette voie on a donc parlé de triglossie, de tétraglossie...

Dans toutes ces situations cependant on est obligé de constater un aspect conflictuel entre variétés ou langues en présence à l'origine de la minoration de l'une d'entre elles ; ce conflit et cette minoration entraînent toujours un dysfonctionnement sociolinguistique dans la communauté ainsi partagée c'est pourquoi nous avons proposé en titre à cet article le terme "dysglossie" qui peut s'appliquer à la situation réunionnaise.

La variation peut être l'indice des structures conflictuelles dans un système double de règles de références issues de  $L_1$  et de  $L_2$  sans fixation de règles d'usage, mettant parfois en péril la position de l'énonciateur, d'un groupe ou d'un sous-groupe de locuteurs.

Ce phénomène est individuel mais propre à la collectivité ; la diglossie caractérise bien une situation limite de communication qui illustre l'affirmation sausurienne que "*le langage a un côté individuel et un côté social*" (C.L.G. p. 24).

Dans la situation réunionnaise la dichotomie français-créole est une donnée fondamentale de la réalité sociale.

Nous avons observé dans de nombreuses réunions de travail avec des enseignants que cette coupure entre le français perçu comme standard et le créole perçu uniquement comme s'il n'était qu'un univers parcellarisé ne correspondait qu'à une idéologie hégémonique dont la finalité est de déprécier le créole et de sur-évaluer le français dans l'esprit des Réunionnais. Cette attitude ne peut avoir aucun retentissement dans les domaines autres que la pratique ordinaire de la communication et de l'expression, puisque souvent il s'agit de domaines valorisés exclus par "nature" de la communication et de l'expression en créole. Nous sommes persuadés que cette distorsion de la réalité met gravement en cause l'intégrité de la fonction symbolique dont le rôle est déterminant dans l'élaboration de la personnalité, de l'identité de la personne et de la communauté créoles au sein de la société.

Une des conséquences de cette situation concerne directement l'appréciation des formes du langage. C'est ainsi que nous avons pu observer que la normativité du français et l'a-normativité du créole interdisent souvent aux élèves-instituteurs d'origine réunionnaise de percevoir les créolismes ou certaines formes communes au créole et au français dans des copies d'enfants jusqu'à désigner des formes françaises comme "erreurs linguistiques".

Le concept de diglossie dès lors ne concerne plus une réalité rigoureusement définie par l'étymon ni la partition bipolaire fonctionnelle définie par Ferguson ; il recouvre une réalité toute autre, conflictuelle, étendue à toute la communauté, généralisée à tous les éléments de la culture et à toutes les manifestations de la parole mais également aux appréciations et aux jugements portés sur la situation linguistique.

C'est pourquoi la diglossie est surtout caractérisée par une attitude de minoration linguistique et culturelle formulée en un discours sur la langue et sur la communauté dont le sujet méconnaît les causes profondes puisque, tout en étant l'agent de cette minoration, il en est aussi la victime.

Ainsi la minoration linguistique et culturelle caractérise toute diglossie à la fois comme produit et comme moteur de cette situation. Elle ne représente toutefois que l'élément formulé et conscient d'une situation où l'on peut repérer des faits variationnels, des idéologies ou des présupposés qui ne sont pas perçus par les locuteurs impliqués dans de telles situations.

En ce sens, la standardisation peut se concevoir comme un processus d'habilitation des variétés minorées. Lorsqu'à un moment de l'histoire du créole apparaît cette volonté, on peut y voir l'attitude d'une société qui cherche une unification mieux formalisée ; la standardisation est alors pour elle un processus d'homogénéisation où si l'on préfère de constitution symbolique de la langue là où l'on ne repérait jusqu'alors que la parole régionalisée, ethnisée voire individualisée. Comme l'écrit Fishman *"la normalisation n'est donc pas une propriété de la langue en soi ; ce traitement typiquement social est engagé dès qu'une société, suffisamment diversifiée, éprouve la nécessité d'une élaboration "symbolique" plus étendue"* (1971, p. 39).

Elle est dans ce cas l'indice de ce que nous pourrions désigner comme une première phase dans la diglossie ; première phase où la langue minorée est d'une grande vitalité dans l'ensemble de la société : ce qui est le cas des créoles, par opposition à une seconde phase qui présente des caractéristiques opposées dont les langues régionales métropolitaines sont l'illustration.

La standardisation est donc l'affirmation ou la prise de conscien-

ce d'un savoir social là où l'on considérerait qu'il ne pouvait y avoir que pratique sociale, vague et parcellarisée, sans règles de système ou d'usage.

La langue joue au même titre que la parole un rôle important dans la fonction d'intégration sociale ; ce rôle a peut-être été parfois trop ignoré par des sociolinguistes à qui l'on pourrait reprocher dans ce cas une vision des faits sociolinguistiques matérialiste mais non dialectique dans la dissociation même qu'on établit entre langue et parole.

La situation de diglossie dans les sociétés créoles peut nous enseigner au contraire une vision réaliste du rapport entre langue et parole et l'importance qu'il y a à constituer ce couple terminologique en une réalité dialectique fondamentale pour toute communauté au lieu d'en rester à la vision dualiste de Saussure.

C'est avec quelques nuances le même sens que nous donnons à l'affirmation de Dany Bebel-Gisler lorsqu'elle dit "*Une communauté linguistique n'a pas une langue, mais utilise un système sociolinguistique*" (1976, p. 35). On comprendra donc que les concepts saussuriens ne séparant pas la notion de système de la valeur sociale soient réactivés profondément par l'analyse des situations sociolinguistiques diglossiques.

Ce qui rassemble les sociétés sur lesquelles pèse la diglossie, de première ou de seconde phase, c'est que la langue locale <sup>est</sup> délestée de ses valeurs essentielles au profit d'une folklorisation que ses "promoteurs" voudraient positive ; mais les situations sont en réalité toujours autres car on prive difficilement une langue de ses fonctions essentielles. La diglossie français-créole se pose cependant en termes très différents de la diglossie français-occitan décrite par P. Gardy et R. Lafont (1981, pp. 75 - 91) : le créole n'a pas perdu sa socialité et il ne fait pas l'objet d'une fétichisation comme c'est le cas pour l'occitan dont l'utilisation n'est plus généralisée. Pour le créole, le temps du récit ne succède en rien au temps de l'histoire : le créole n'est pas du domaine de mythe, du souvenir d'une socialité comme le disent ces auteurs à propos de l'occitan.

Si "*les occasions de parole... n'occupent pas un très grand espace*" pour l'occitan, il n'est pas de même pour le créole qui emplit tout l'espace social même là où il est refusé comme à l'école. Les attitudes volontaristes à la Réunion sont donc rares ; on le comprend aisément d'ailleurs car elles ne peuvent véritablement s'éveiller que dans une diglossie de seconde phase où l'usage de la langue minorée a été considérablement réduit ; ou du moins doit-on les identifier à travers un mouvement tout à fait naturel dans le développement d'une langue : le passage de l'oralité à l'écriture.

Pour Gardy et Lafont, le fonctionnement de la diglossie occitane repose sur l'absence d'une pratique sociale de la langue ; la diglossie créole est ainsi presque inverse : idéalisation de la langue dominée pour l'occitan aux yeux d'une minorité, idéalisation de la langue dominante pour le créole aux yeux de la majorité, dévoilent des projets inverses aux aspects aussi dramatiques mais qui situent deux moments différents dans l'histoire des langues.

La diglossie métropolitaine se situe dans la phase finale de la colonisation commencée avec la III<sup>ème</sup> République ; à la Réunion elle est la marque vivante, mais sensiblement inconsciente du fait des structures politiques actuelles, de ce que certains appellent néo-colonisation.

La résistance à l'assimilation est devenue combative depuis longtemps, surtout pour les intellectuels occitans, à travers ses pratiques particularisées (théâtre, chanson, enseignement de la langue) ; elle ne fait que commencer timidement pour le créole dans le domaine du théâtre et de l'écriture romanesque mais encore faut-il souligner qu'il s'agit plutôt d'une valorisation par l'écriture d'une oralité restreinte.

Si donc le théâtre, la poésie, la chanson créoles sont considérés souvent comme ressortissant au seul domaine du folklore, c'est afin d'en minimiser la portée culturelle alors que, dans le cas de l'occitan, il s'agit de maintenir et de revivifier des pratiques quotidiennes en voie de disparition par des moyens prestigieux de revalorisation culturelle.

Cette comparaison n'est étrangère, ni au problème théorique posé, ni à la compréhension des faits sociolinguistiques réunionnais.

La diglossie s'applique ici à des situations sociologiques où les faits linguistiques se présentent de façon inverse. Le concept s'applique, on le voit, à un champ sémiologique et symbolique, c'est pourquoi, selon nous, il faut parler de diglossie généralisée puisque, tout comme c'est le cas pour la langue, elle concerne toutes les activités d'un sujet dans une culture et une communauté dont elle constitue un filtre déformant qui s'est forgé au cours de l'histoire par le rapport d'une pratique linguistique vernaculaire à une norme issue d'une pratique étrangère à cette communauté. La langue porte tout le symbolique d'une telle situation.

Dans le cas de l'occitan, la diglossie s'est installée dans un processus de dé-vernacularisation qui a touché une langue au passé valorisé par cette culture prestigieuse qu'ont illustrée les troubadours ; dans le cas du créole, la diglossie s'est tout de suite installée avec le processus de créolisation et s'est maintenue par la juxtaposition du français perçu comme

norme, c'est-à-dire comme nous l'avons rappelé, comme valeur issue des "couches linguistiquement hégémoniques" qui ont pris le relais et de la classe des maîtres au temps de l'esclavage et de la classe possédante - souvent la même - dans la phase post-esclavagiste de la colonie. Aujourd'hui c'est ce qu'on peut appeler "la classe moyenne supérieure" (Labov) qui véhicule cette idéologie même si les "promoteurs" du créole par l'écriture occupent aussi cette position dans la société.

La diglossie n'est donc pas toujours activée par les mêmes conflits selon l'histoire et les phases sociales où elle apparaît dans une société mais le noyau qui en constitue la valeur conceptuelle justifie son utilisation comme concept descriptif d'une situation communautaire où la fonction symbolique se trouve profondément perturbée et dont les conséquences s'observent dans la parole là où s'exprime l'adéquation du sujet à son vécu, du vivre au dire, et dans la langue là où s'exprime l'identité du sujet dans sa communauté.

C'est ainsi que, si nous adhérons à l'analyse contrastive des diglossies congolaise et guadeloupéenne que propose G. Hazaël-Massieux, seules ses conclusions concernant l'aire créolophone semblent couvrir le champ du concept tel que nous venons de tenter d'en dessiner les contours ; ajoutons avec lui qu'il n'est pas impossible que "même dans une société de diglossie, la communauté accepte comme légitime d'être monoglotte" (1981, p. 4) ; quel est le sens de cette légitimité sinon celui du contenu que nous donnons à diglossie et au conflit qu'elle véhicule ? Pour la Guadeloupe, la diglossie ne provient pas de "la juxtaposition de deux sociétés ayant chacune sa langue, c'est une seule communauté dont certains disent qu'elle a deux langues" (ibid., p. 2), nous dit encore Guy Hazaël-Massieux.

Sur ce point l'on pourrait certainement tenir le même discours pour la société réunionnaise ; mais il faudrait préciser comment s'interpénètrent ces deux langues dans le domaine des codes linguistiques et dans celui de la communication, des codes sociologiques ; en effet les facteurs ethniques et économiques, régionaux et éducatifs jouent un rôle dans la pratique linguistique et la différenciation des éléments empruntés aux codes du créole et du français.

Il paraît difficile d'affirmer, comme le fait G. Hazaël-Massieux pour la Guadeloupe, "que ce que l'on classe comme créole et comme français se trouvera en distribution complémentaire stylistique", sinon pour des bilingues qui peuvent par définition user des deux codes de façon très souple ou très rigide passant par l'emprunt, le code-switching, la citation de l'un

à l'autre pôle de cette société qui a deux langues.

Certes on peut dire aussi que "les membres du groupe pourront être déviants quant aux normes linguistiques, mais non quant à l'opportunité du choix des codes" (ibid. p. 2) si l'on entend par là qu'il existe chez certains locuteurs une structure interférentielle constante manifestée par l'emprunt, l'hypercorrection et toutes les déviations de code possibles dont ils ne se soucient pas pour communiquer : c'est aussi le fait de toute variation inhérente dans un même groupe.

Il ne semble pas que cette "opportunité du choix des codes" soit alors reconnue ; certainement pas par le locuteur, peut-elle l'être par l'observateur ? Cette opportunité peut difficilement avoir une valeur hiérarchisante dans la communication ordinaire pour les diglottes que nous situerons dans l'interlecte, cette zone qui s'étend entre le pôle créole et le pôle français de la situation de diglossie et qui peut présenter des cas très divers de pratique linguistique "déviante" acceptée cependant comme norme sociologique de communication.

Cette norme n'est cependant pas "l'opportunité du choix des codes" car la norme suprême demeure trop évidemment celle de la langue symboliquement dominante, prestigieuse et nationale.

Pour rendre compte de façon très précise de cette zone interlectale et des fonctions de communication - des valeurs - qui lui sont attachées à la Réunion de longues études sont encore nécessaires afin d'éviter de trop rapides généralisations.

La description de la situation guadeloupéenne par Guy Hazaël-Massieux laisse entendre que finalement quelle que soit la situation du locuteur dans la société - et que ce dernier soit unilingue, bilingue ou diglotte - "l'opportunité du choix des codes" résout les conflits de communication malgré les déviations structurelles. De nombreuses observations prouvent le contraire à la Réunion.

Peut-on dès lors parler d'une hiérarchisation fonctionnelle de la zone interlectale qui estomperait toute trace de conflit linguistique, de "diglossie", de dysfonctionnement de communication ?

Où et comment surgirait alors ce conflit ? Existe-t-il ? Nous posons pour la Réunion le problème de façon tout à fait différent en parlant au contraire d'une diglossie généralisée qui s'appuie sur l'observation même de la zone interlectale et sur le sentiment épilinguistique qui la parcourt. La seule concession que l'on peut faire à la formulation du linguiste guadeloupéen pour une description de la situation réunionnaise est de la ramener

à une frange de population que ne dérange nullement le mélange des codes dans certaines situations de communication ; mais que se passe-t-il dès que ces locuteurs se trouvent dans d'autres situations ? Ne sommes-nous pas ramenés alors à un véritable dysfonctionnement sociolinguistique aussi bien à la Guadeloupe - que nous ne connaissons pas - qu'à la Réunion ?

L'on peut citer des cas où en créole même le locuteur utilise des formes basilectales et acrolectales dans le même récit avec un même interlocuteur. L'hétérogénéité structurelle n'est-elle pas cependant la marque dans le discours d'une certaine position du sujet ? Ce partage discursif du sujet peut-il ne pas être la marque de sa position sociolinguistique ? Peut-il être le simple effet de "l'opportunité du choix des codes" ? Il y a là dans notre vision des choses une contradiction qui vient du fait que l'on ne peut séparer les codes de leur utilisation, même s'ils ne sont pas la finalité de cette utilisation.

Dans la perspective diglossique, l'utilisation déviante des codes est au contraire parfois la marque consciente des locuteurs de leur position comme sujet dans la communication.

C'est le cas lorsqu'un locuteur créolophone veut délibérément faire sentir à son interlocuteur qu'il est un étranger.

Certains créolophones ont la liberté de choisir l'un des codes parce qu'ils sont bilingues, mais dans de très nombreux contextes, ce bilinguisme individuel sous la pression d'un facteur précis (par exemple face à un interlocuteur francophone de statut social élevé) subit également les caractéristiques des productions diglossiques : créolismes, hypercorrections, c'est-à-dire manifestations du substrat linguistique dans une situation sociologiquement contraignante.

Même si la réaction est très individualisée, sa manifestation dans la parole révèle l'interaction du créole et du français à un moment critique de la prise de parole. Il ne s'agit plus vraiment de diglossie (valeur collective du terme) car le dysfonctionnement linguistique trouve aussi ses raisons dans une relation de personnes mais cet exemple permet de mieux comprendre le caractère profond de la diglossie où s'observent des productions dont les causes rejoignent socialement et non psychologiquement l'ordre du symbolique. Le statut de la langue dominante joue le rôle du statut social dominant dans la relation diglossique et fait passer la manifestation individualisée dans le premier cas à un niveau généralisé dans le second. Toute la communauté est concernée.

*"L'étude d'une telle communauté"* comme le souligne G. Hazaël-

Massieux, "est difficile" (ibid., p. 108) car elle suppose une méthode qui hésite à s'organiser à partir du français, langue standardisée ou du créole, non encore décrit et, comme tel, apparemment éclaté ; le problème essentiel demeure celui d'une frontière linguistique mal perçue surtout à cause de la proximité lexicale du créole et du français.

On voit que la diglossie pèse aussi sur les études créoles : alors qu'il est relativement facile de penser qu'on peut s'en tenir à la description d'un français standardisé, l'étendue de la variation de tout ce qui n'est pas du français pousse à décrire un système fortement hiérarchisé ou alors plusieurs sous-systèmes qui ramènent le créole dans la dominance du français.

Les situations linguistiques parfois complexes des sociétés créolophones ne sont pas pour tous des situations conflictuelles ; elles ne le sont pas nécessairement pour les bilingues mais elles le deviennent pour les diglottes.

L'analyse de G. Hazaël-Massieux pose un autre problème : celui de la distinction des codes avant même d'envisager leur complémentarité. La perception nette n'est pas évidente comme le montrent des enquêtes auprès d'élèves maîtres à l'Ecole Normale (considérés comme des diglottes actifs) incapables de sélectionner des traits linguistiques appartenant au créole ou au français dans des contextes cependant très limpides. Il arrive souvent à ces étudiants de juger certaines formes françaises comme créoles et d'oublier de relever des créolismes qu'ils jugent français. Il ne s'agit pas vraiment de distinction de codes mais plutôt du niveau plus sémiologique (connotation par exemple) que linguistique où, dans la performance, agissent des règles d'usage. C'est d'ailleurs ce que laisse à comprendre l'expression "opportunité du choix des codes".

A propos de la Réunion, R. Chaudenson écrit : "Globalement le statut des deux langues est celui qu'on définit traditionnellement comme propre à la diglossie. Le français, langue de prestige, est paré de toutes les qualités (richesse, logique, etc...) qu'on refuse au créole, considéré comme un "patois" (non-langue). Cependant si le français apparaît comme le moyen majeur de la promotion sociale et intellectuelle, un attachement affectif au créole lui conserve une place essentielle dans la vie quotidienne" (1979, p. 123). Comment pourrait-il être autrement dans la société actuelle ?

Cette description quasi-fonctionnelle des qualités respectives et de l'adaptation large du créole et du français n'est qu'une généralisation que l'auteur ne songe nullement à assimiler à une pratique complémentaire des deux langues ; les facteurs de différenciation ne correspondent pas à des situations précises, surtout quand il s'agit de diglottes qui maîtrisent mal le

français, ceux qu'on pourrait appeler diglottes passifs.

Ainsi il apparaît que, dans la société réunionnaise où la majorité de l'espace discursif est occupé par le créole lorsqu'il ne s'agit ni des rares bilingues réels, ni des unilingues créolophones ou français, les diglottes passifs n'utilisent pas le français en complémentarité du créole parce qu'ils savent que, bien souvent, ils ne peuvent le faire sans concéder beaucoup au "bon usage" du français et parce qu'ils savent aussi qu'ils ne perçoivent pas clairement les frontières entre les deux langues ; pour les diglottes actifs, il en va différemment mais le français qu'ils utilisent est ce que certains auteurs tentent de définir comme un français régional où il est aisé, dans la situation actuelle, de repérer nombre de créolismes (lexique ou structure grammaticale), emprunts ou interférences, phénomènes dus à l'insécurité linguistique issue de la confrontation de deux codes et d'un doute profond sur l'opportunité du choix de ces codes.

C'est probablement ce groupe qui illustre le mieux le concept de diglossie.

Le rapport généralisé entre le discours sur le créole et sur le français est de même nature que le rapport d'usage entre le créole et le français ; c'est pourquoi nous parlons de diglossie généralisée. Cela s'explique facilement parce que tout discours est toujours confronté à la norme impliquant la position du locuteur modulée selon les fictions sociales relatives aux différentes situations de communication.

W. Labov a montré qu'à un conflit structurel correspond aussi un conflit fonctionnel des langues en présence dont la vraie nature est "*un conflit social général de normes et de valeurs*" (Dittmar, Wildgen, 1980, in Parret, p. 674).

La fonction symbolique transforme ainsi globalement le statut de tout créolophone et le statut communautaire en un discours dépréciatif radical sur le créole chez les diglottes actifs (couches moyennes supérieures par exemple) ou en une attitude de repli chez les diglottes passifs (les enfants qui arrivent à l'école deviennent vite des diglottes passifs), provoquant des attitudes de rejet inconscient du créole chez les uns et du français chez les autres.

La communication étant un rapport social hiérarchisant la position des locuteurs, on comprendra que tout créolophone se trouve alors symboliquement en position d'infériorité par rapport à la pratique du français qui toute entière s'identifie à la norme en pareil cas.

Le désir du français dans l'ensemble de la population s'explique

par le pouvoir symbolique du français dans la société ; en fait, ce que les créolophones expriment est le désir d'accéder à un statut socio-économique et non la volonté d'effacer le créole ; cependant, dans la situation actuelle, tout se passe comme s'il n'y avait pas d'autre façon pour parvenir à ce but que d'accepter une déculturation complète.

L'essentiel de la diglossie réside donc dans la perte d'identité ou du pouvoir de s'identifier ; l'identité pensée comme la participation de l'un et de l'autre à une même communauté ; l'identité de l'un à l'autre efface le caractère dualiste que prendrait dans cette approche la représentation du vécu par le langage. La parole ne peut pas être un substitut représentatif de l'homme (*stat aliquid pro aliquo*) mais elle est tout entière vivre-dire comme tout autre comportement ; elle appartient par nature à cette fonction centrale qu'est la fonction symbolique qui, au sens le plus large intégrant les multiples variables sociologiques, constitue l'imaginaire sémiotique ; ce dernier constituant sur les bases mythiques propres à chaque communauté la réalité de tout être et de toute idéologie dans la société.

Il en est de même pour le concept saussurien de langue que nous mettons en rapport dialectique avec celui de parole comme nous l'avons expliqué ci-dessus ; ainsi la situation de diglossie est-elle un double rapport linguistique et culturel où la langue vernaculaire (maternelle), celle qui anime les sentiments et les actes les plus profonds chez tout individu, se voit subir la pression sociologique d'une autre langue que l'histoire a pourvue d'un statut supérieur.

Bien sûr on doit se demander si la réalité est aussi tranchée ; certainement pas. A la Réunion tout enfant s'éveille au langage dans sa langue maternelle, le créole, mais aussi inévitablement avec sa mère, dans une situation diglossique. N. Gueunier a été particulièrement sensible à la question que pose cette situation d'apprentissage ; elle s'interroge : "*l'unicité absolue de cette langue (maternelle) au moment de l'acquisition garde-t-elle sa pertinence ?*". Elle ajoute, évoquant C. Pairault, que "*pour certaines communautés, il n'y a pas constamment une et une seule langue maternelle mais référence coexistante à des systèmes linguistiques éventuellement différents, séparés ou non dans la compétence des locuteurs*" (1982, p. 83).

Il nous semble justement que c'est encore là une des caractéristiques de la diglossie que cette trame des variétés linguistiques en porte-à-faux où les unes sont pratiquées et une autre seulement écoutée jusqu'à l'arrivée dans le système "éducatif" qui agira très tôt comme une sorte de révélateur métalinguistique autour de la norme qu'il pratique et impose face à

celles qu'il cherche à détruire infirmant l'attitude implicite et peut être imprécise que l'enfant avait jusque là de la relation créole - français.

La diglossie est donc une situation latente et conflictuelle prête à contaminer tous les secteurs de l'activité sociale (par exemple elle concourt à l'échec scolaire, puisqu'ils sont tous forcément liés au langage, perçus, décrits, délimités par la position du sujet dans le langage.

Nous avons noté les phénomènes structuraux qu'entraîne la diglossie. Ces perturbations de la structure ne dépendent pas de la méconnaissance de la structure, ce qui pourrait s'interpréter de la sorte en milieu scolaire suivant le stade d'apprentissage, mais ils peuvent aussi s'observer même chez des adultes "cultivés", par exemple, dans certaines attitudes de sur-normalisation du discours.

L'insécurité linguistique s'accompagne souvent d'une insécurité sociologique généralisée qui provoque des réactions paradoxales, même chez les bilingues ; c'est le cas nous semble-t-il lorsqu'un professeur de philosophie créolophone responsable d'un mouvement culturel, refuse le concept de diglossie, prétextant qu'il crée des problèmes là où il n'y en a pas, faisant table rase du niveau symbolique et ramenant difficultés et échecs scolaires au seul niveau du déficit socio-économique des familles. Ce déplacement n'est pas simplement théorique ou politique, il implique le sujet plus profondément qu'au niveau intellectuel en présupposant de façon radicalement contradictoire que la culture et le langage n'interviennent pas dans l'image du sujet en situation de communication ou alors en réduisant cette image tout entière au seul niveau économique. Certes une langue n'a jamais empêché d'en apprendre une autre comme on l'entend dire souvent, mais cette remarque ne tient compte que de l'aspect instrumental de toute langue et présuppose que la parole est, au moins théoriquement, considérée comme désincarnée, déculturalisée, homogénéisée, ce que ne saurait soutenir aucune personne de bonne foi à travers sa pratique dans le parler ordinaire. Bien sûr cela implique aussi le rapport à l'économie mais nous refusons simplement d'y réduire les autres domaines de l'activité et de la représentation symboliques sur le "marché scolaire". Comment alors expliquer la réussite de quelques élèves issus de milieu très défavorisés économiquement ? Le milieu scolaire est entièrement un "marché linguistique" fortement soumis à la pression de la norme du français, à l'image institutionnelle qu'il véhicule dans la société.

Nous devons nous interroger sur l'impact social du concept de diglossie aujourd'hui où le terme est constamment utilisé par la presse, les responsables de l'éducation ou les hommes politiques.

A travers plusieurs utilisations faites lors de débats, de prises

de position politique, etc... il semble d'abord que le concept ait été complètement vidé de sa spécificité, qu'il n'en reste qu'un vague synonyme de bilinguisme propre à la situation réunionnaise. C'est ainsi qu'un homme politique, médecin, déclare : *"je suis un diglossique puisque j'ai parlé créole dans mon enfance"*.

Le concept a joué toutefois un rôle de conscientisation dans la société réunionnaise ces dernières années ; principalement dans les milieux enseignants.

Parler de diglossie ou de minoration linguistique recèle en soi et provoque une violence symbolique que les uns traitent par l'humour ou l'ironie, et que d'autres ressentent avec une peur panique.

Il faut donc limiter l'extension du concept aux situations soumises à un processus de minoration linguistique à partir d'une norme imposée, censée être immanente à toute une langue face à une autre, celle du vécu immédiat, perçue uniquement dans son éparpillement et sa variation ; nul doute dès lors que la proximité génétique de la langue minorée et de la langue prestigieuse renforce l'immanence de la norme jusqu'à la rendre commune aux deux langues ; la réalité et la pratique linguistiques sont pourtant différentes de cette attitudes métalinguistique, surtout caractéristique des lettrés et de l'institution scolaire.

On comprend quel rôle jouent donc cette classe et cette institution dans l'hégémonie linguistique ; elles en sont l'origine et le moteur ; cependant la pratique sociale du créole révèle assez la contradiction idéologique d'une telle attitude ; en effet ce sont des normes différentes qui régissent le parler quotidien et, l'hégémonie idéologique instaurée par l'idée implicite de norme unique est niée par la pratique du créole et par l'inévitable référence à des normes internes (acrolecte/basilecte) sans référence au français.

C'est le point de vue que défend Nicole Gueunier dans l'observation du comportement linguistique de témoins habitant à la Plaine des Grègues où l'on parle une variété de "créole francisé" ou de "français créolisé" proche du français régional : *"... dans ces actes de parole, dit-elle à propos du langage de connivence qui émaille tout discours expressif, les locuteurs se situent à l'intérieur d'une seule et même variété qu'ils considèrent comme leur langue maternelle"* (ibid. p. 82).

Cette apparente tranquillité n'est cependant pas la seule caractéristique de leur comportement linguistique hors de la communauté des pairs immédiats. Nicole Gueunier poursuit son observation en considérant que les habitants de nombreux villages des Hauts *"semblent aussi mal à l'aise dans leur*

*rapport à la vie*" (ibid. p. 83). Nous ne pensons pas qu'il soit utile de restreindre ce point de vue. Il touche l'ensemble de la société.

La convergence des processus, des attitudes, des jugements épilinguistiques et des pratiques langagières et culturelles focalise négativement l'identité de chacun dans une communauté diglossique en ce lieu central que nous avons appelé fonction symbolique. Le langage y occupe la première place. Cette dimension fondamentale du langage est souvent "oubliée" au profit d'une conception instrumentale purement référentielle, et dualiste de la communication. Il est aisé de déceler de telles attitudes dans les conceptions pédagogiques. Ce rejet est un indice évident de la diglossie, tout comme l'est également le rejet du concept. Il ne s'agit cependant pas d'ignorance et ces attitudes sont évidemment étrangères à toute prise de position théorique.

Un rapport du vice-rectorat pour le IVe Plan voudrait se trouver chez Piaget une justification théorique pour disqualifier l'importance que nous accordons au langage dans l'échec scolaire propre à cette situation de diglossie. Malheureusement ce rapport ignore visiblement à quelle place épistémologique exacte, replacer les remarques du logicien genevois dans les théories cognitives.

Au niveau complexe où nous situons le concept de diglossie, il peut sembler téméraire d'affirmer qu'il est un concept descriptif acceptable. Mais, d'autre part, on ne peut l'utiliser comme concept simplement technique, fondé sur son étymologie, entraînant une utilisation fonctionnelle. Concept psychosociologique, l'exploration des indices de la diglossie dans le langage et la nature sociale du langage en font un concept sociolinguistique fondamental pour la compréhension des politiques linguistiques implicites ou explicites dans les sociétés créoles ; il permet de situer à sa juste place la minoration linguistique sous toutes ses formes, positives ou négatives, l'autominoration, la hiérarchisation des pratiques linguistiques dans les sociétés où s'applique une norme fortement centralisée plaquée sur les variétés vernaculaires.

Le concept de diglossie est surtout utile pour désigner des structures sociolinguistiques qui déterminent les comportements, les apprentissages, l'attitude de dépendance, d'aliénation d'une communauté soumise au pouvoir d'une autre depuis le commencement de son histoire. Il a donc une valeur qui, recouvrant l'ensemble des rapports sociolinguistiques dans la société, ne s'applique pas forcément à la description interne de toutes les productions linguistiques ; ou si l'on préfère chaque produit linguistique ne révèle pas forcément les marques de la diglossie.

Comme nous l'avons indiqué, le concept n'affecterait que certaines productions des sujets bilingues et tout le champ occupé par les diglottes

actifs ou passifs qui sont la majorité à la Réunion ; les unilingues créoles ne sont pas moins concernés ; certaines réactions d'unilingues créolophones en disent long sur la perception de leur personnalité et sur l'acceptation du destin qui pèse sur eux (mi koz kréol akòz moin lé bèt), alors qu'ils manifestent aussi un désir réel d'accéder à la connaissance du français et refuseront par conséquent le créole à l'école véhiculant les paradoxes de l'idéologie dominante qui leur est néfaste.

Pour échapper à cette réalité qui concerne tous les Réunionnais, certains acceptent donc comme une fatalité la langue qui est la leur, d'autres la rejettent complètement, d'autres encore voudraient invalider le concept de diglossie ou l'ignorer. Toutes ces stratégies sont, selon nous, des processus qui proclament au coeur de la fonction symbolique la réalité de la diglossie telle que nous avons tenté d'en éclairer les conditions d'existence et d'en définir le champ de validité.

N.B. - Ce texte est en partie emprunté à l'introduction de Cellier, P. (1985).

## BIBLIOGRAPHIE

- BEBEL-GISLER, D. (1976) La langue créole force jugulée, L'Harmattan.
- BIROS, B. (1979) Essai sur l'identité créole à l'île de la Réunion, thèse pour le doctorat en médecine, Necker.
- CELLIER, P. (1973) La situation de l'école élémentaire à la Réunion et les conditions actuelles de l'enseignement du français en milieu réunionnais, Cahiers du C.U.R. n° 3, pp. 83-144.
- (1981) Variation et standardisation syntaxique du créole réunionnais, Etudes Créoles, vol. IV, n° 1, AUPELF ACCT, pp. 78-96.
- (1985) Description syntaxique du créole réunionnais, essai de standardisation, thèse de doctorat d'Etat, Aix-en-Provence.
- CHAUDENSON, R. (1979) Les créoles français, Langues en question, F. Nathan.
- DITTMAR, N., WILDGEN, W. (1980) "Variation linguistique et contexte social", Le langage en contexte (H. Parret) Linguisticae Investigationes : Supplementa (L.I.S.) vol. 3, pp. 631-721.
- FERGUSON, C. (1959) Diglossia, Word, Tome XV, pp. 325-340
- FISHMAN, J.A. (1971) Sociolinguistique, Labor, Nathan.
- GARDY, R., LAFONT, R. (1981) "La diglossie sans conflit : l'exemple occitan, Langages n° 61, Larousse, pp. 75-91.
- GUEUNIER, N. (1982) "Langue maternelle et situation de continuum : le cas d'un créole réunionnais, Langue Française, n° 54, Larousse, pp. 68-84.
- HAZAEI-MASSIEUX, G. (1981) "La diglossie en Guadeloupe suppose-t-elle des diglottes", Colloque de Montpellier (3 - 5 décembre).

- JARDEL (1979) "De quelques usages des concepts de bilinguisme et de diglossie, Wald et Manessy, Plurilinguisme, L'Harmattan.
- - - - - (1981) "Le concept de diglossie de Psihari à Ferguson, Colloque de Montpellier (3 - 5 décembre).
- LABOV, W. (1976) Sociolinguistique, Ed. de Minuit.
- MARCELLEST, J.B. (1976) "Norme et hégémonie linguistique", La Norme, Cahiers de linguistique sociale, n° 1, Université de Rouen, GRECO, pp. 89-95.
- PRUDENT, F. (1981) "Diglossie et interlecte" Langages n° 61, Larousse, pp. 13-38.
- SAUSSURE, (DE), F. (1975) Cours de linguistique générale, Ed. critique T. de Mauro, Payothèque.
- VALDMAN, A. (1983) "Normes locales et francophonie", La Norme linguistique, Bédard et Maurais, Le Robert, pp. 667-706.